

COMITE SYNDICAL

**Délibération relative à l'Approbation du Budget primitif 2020
(Budget Annexe Très Haut Débit)**

Le 14 avril 2020, le Comité syndical de Seine etYvelines Numérique a délibéré par voie dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 8 avril 2020.

.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4;

Vu les statuts de Seine et Yvelines Numérique ;

Vu le rapport de M. le Président du Comité syndical ;

Vu l'ordonnance 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ont été présentées en conseil des ministres ;

Vu la délibération 2020-CSSYN-33 relative aux modalités de délibération par voie dématérialisée des comités syndicaux en application de l'ordonnance 2020-347

Vu l'arrêté 2020-02 relatif à la délégation de la présidence de M. Bédier du Comité Syndical de Seine et Yvelines Numérique du 14 avril 2020 à Monsieur Laurent Richard ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le budget annexe THD primitif pour l'exercice 2020 du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

		Mouvements réels	Mouvements d'ordre	TOTAL
Fonctionnement	Dépenses	4 778 133,73	1 782 251,00	6 560 384,73
	Recettes	5 019 406,73	1 540 978,00	6 560 384,73
Investissement	Dépenses	8 316 316,14	1 540 978,00	9 857 294,14
	Recettes	8 075 043,14	1 782 251,00	9 857 294,14
TOTAL	Dépenses	13 094 449,87	3 323 229,00	16 417 678,87
	Recettes	13 094 449,87	3 323 229,00	16 417 678,87

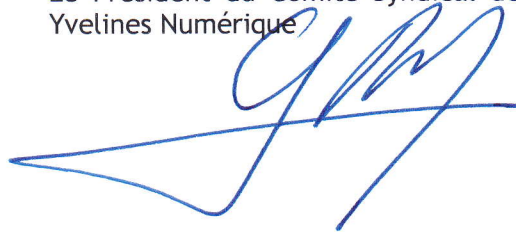
- Approuve la révision de l'autorisation de programme pour le THD à hauteur de + 2 920 061,42 € telle que recensée dans l'annexe de la maquette budgétaire du budget primitif 2020.

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20200414-2020-CSSYN-34-2
-DE
Date de télétransmission : 17/04/2020
Date de réception préfecture : 17/04/2020

- Est inscrit au budget annexe Très Haut Débit pour 2020, au titre de la compétence Montée En Débit, à la nature comptable 1313, un crédit de 900 0000 € au titre de la participation du Département Yvelines.
- Est inscrit au budget annexe Très Haut Débit pour 2020, au titre de la compétence RTHD - Sites départementaux, à la nature comptable 1313, un crédit de 1 481 101,90 € au titre de la participation du Département Yvelines.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R.421-1 et R.421-2 du Code de justice administrative.

Monsieur Pierre BEDIER
Le Président du Comité Syndical de Seine et
Yvelines Numérique



Par délégation, Monsieur Laurent RICHARD

COMITE SYNDICAL

**Délibération relative à l'Approbation du Budget primitif 2020
(Budget Annexe Très Haut Débit)**

Président de séance : Monsieur Laurent RICHARD

Présents :

- M. Bertrand Coquard - M. André Mancipoz - M. Joseph Le Foll
- Mme Anne Capiaux - Mme Armelle Aubriet
- Mme Cécile Dumoulin - M. Serge Quérard
- M. François Garay - Mme Pauline Winocour-Lefèvre
- Mme Nathalie Léandri - M. Paul Subrini
- Mme Anne Héry Le Pallec - M. Jean-François Raynal

Absents excusés :

- M. Pierre Bédier - M. Stéphane Hazan
- Mme Malika Barry - M. Laurent Vastel
- Mme Marta de Cidrac - Mme Lina Lim
- M. Pierre Gautier - M. Jean-Jacques Mansat
- Mme Nicole Gouéta - M. Karl Olive
- M. Daniel Gouriou - M. Jean-Luc Ourgaud

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents
Administration Générale	23	12	13

Adopté à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture 078-200062248-20200414-2020-CSSYN-34-2 -DE Date de télétransmission : 17/04/2020 Date de réception préfecture : 17/04/2020
--